

500, Place d'Armes
19^e étage, bureau 1940
Montréal (Québec)
H2Y 2W2

Tél.: (514) 397-9284
Fax: (514) 397-9922

Christian Desrosiers

Lucie Joncas

Michel Marchand

Consultant Michel Massicotte Inc.

Le Groupe Nouraie Inc.

Montréal, le 22 août 2018

Me Paul Crépeau, procureur
Commission d'enquête sur les
relations entre les Autochtones
et certains services publics au
Québec: Écoute, Réconciliation
et Progrès.

Par courriel: paul.crepeau@cerp.gouv.qc.ca

Objet : Demande de renseignements relative au témoignage du
sergent-détective Carl Thériault dans le dossier no. 51
No d'événement : 48-160427-016

Cher Confrère,

Par la présente, nous vous soumettons, pour le compte de notre client, le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) / Gouvernement de la nation crie, une demande de communication de renseignements visant certains propos tenus par le sergent-détective Carl Thériault du Service de police de la Ville de Montréal (« **SPVM** ») lors de son témoignage devant la Commission le 21 août 2018.

Dans le cadre de son témoignage sur les dossiers no. 13 et 51, le sergent-détective Carl Thériault a mentionné avoir effectué une demande auprès de la Sûreté du Québec (la « **SQ** ») pour obtenir les enregistrements des appels d'urgence logés au poste de Val-d'Or pour les années 2012 et 2013.

Selon nos notes de l'audience, le sergent-détective Thériault a témoigné à l'effet qu'en raison d'un changement de nature informatique, les appels d'urgence logés au poste de Val-d'Or de la SQ antérieurs à 2015 ne sont pas disponibles. Le précis des faits du dossier no. 51 indique :

« [L]e changement informatique dans le traitement des appels d'urgences rend la recherche impossible pour le moment.

D'autres dispositions seront prises par la SQ pour retracer les appels ».

Le sergent-détective Thériault n'a pu préciser si cette impossibilité vise uniquement les appels d'urgence logés au poste de la SQ à Val-d'Or ou à l'ensemble des postes de la SQ à travers la province.

Cette portion de témoignage soulève plusieurs questions importantes :

- (1) Dans quelles circonstances la SQ a-t-elle changé son système informatique d'enregistrement des appels d'urgence?
- (2) Quelle était la nature de ce changement du système informatique d'enregistrement des appels d'urgence?
- (3) Est-ce que ce changement visait uniquement le poste de la SQ à Val-d'Or ou l'ensemble des postes de la SQ à travers la province?
- (4) Quel était le support informatique utilisé pour l'enregistrement des appels d'urgence au poste de Val-d'Or avant 2015?
- (5) À partir de quelle date exactement les appels d'urgence aux postes de la SQ (et plus particulièrement le poste de Val-d'Or) ne sont plus ou ne seraient plus accessibles?
- (6) De quelle façon la SQ a-t-elle avisé le sergent-détective Carl Thériault du fait que les appels d'urgence logés avant 2015 n'étaient pas disponibles? Si la SQ a avisé le sergent-détective Carl Thériault par écrit, prière de nous faire parvenir copie de cette correspondance.
- (7) Est-ce les enregistrements des appels d'urgence logés au poste de la SQ à Val-d'Or avant 2015 ont été détruits ou sont-ils non-accessibles de façon temporaire?
- (8) Existe-t-il un processus de sauvegarde automatisé (« *backups* ») des appels d'urgence logés à un poste de la SQ, notamment celui de Val-d'Or? Le cas échéant, quel est ce processus?

- (9) Dans l'éventualité où il existe un processus de sauvegarde automatisé des appels d'urgence logés à un poste de la SQ, est-il possible d'accéder aux données qui ont été enregistrées lors des appels d'urgence au poste de la SQ à Val-d'Or pour les années 2012 et 2013?
- (10) Existe-t-il une politique de rétention des appels d'urgence logés à un poste de la SQ? Le cas échéant, quelle est cette politique?
- (11) Lors de son enquête, le SPVM a-t-il effectué des vérifications requises afin d'obtenir des réponses aux questions indiquées ci-dessus? Le cas échéant, prière de produire toute documentation pertinente à ces vérifications, y compris les réponses obtenues de la SQ à cet égard.

Auriez-vous l'obligeance de demander à la SQ et au SPVM de fournir les réponses à ces questions dans un délai de dix (10) jours de la présente?

Nous vous saurions gré de faire parvenir copie de la présente demande aux autres parties participantes à la Commission.

Vous remerciant à l'avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Me Crépeau, l'assurance de ma considération distinguée.



Me Lucie Joncas

Pour le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) / Gouvernement de la nation crie

c.c. Madame Melissa Saganash (Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) / Gouvernement de la nation crie
Me John Hurley, Gowling WLG (Canada) S.E.N.C.R.L., s.r.l.